



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2008

Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, jeudi le 16 octobre 2008, à 16h30.

Sont présents et forment le quorum requis, MM les conseillers Normand Girouard, Denis Lacasse, Yves Sigouin, et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée.

Mme la conseillère Carine Lachapelle et M. le conseiller Normand Gravel sont absents.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont aussi présents.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16h30. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

355/16-10-08

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Claire Coulombe :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement numéro 136 autorisant l'achat d'un camion diesel neuf 10 roues avec des équipements de déneigement et une benne 4 saisons et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
3. Règlement numéro 136 : Date de la tenue du registre
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire.

### ADOPTÉE

356/16-10-08

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 136 AUTORISANT L'ACHAT D'UN CAMION DIESEL NEUF 10 ROUES AVEC DES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ET UNE BENNE 4 SAISONS ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière mentionne l'objet du règlement numéro 136, sa portée, son coût, son mode de financement et le mode de paiement et de remboursement.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 136 autorisant l'achat d'un camion diesel neuf 10 roues avec des équipements de déneigement et une benne 4 saisons et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2008

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 136 autorisant l'achat d'un camion diesel neuf 10 roues avec des équipements de déneigement et une benne 4 saisons et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du règlement numéro 136 autorisant l'achat d'un camion diesel neuf 10 roues avec des équipements de déneigement et une benne 4 saisons et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts est reproduit au livre des règlements.**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 136 : DATE DE LA TENUE DU REGISTRE**

Conformément à l'article 535 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière fixe la date et le lieu de la tenue du registre relatif au règlement numéro 136 au 5 novembre 2008 de 9h00 à 19h00 à l'Hôtel de Ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, et en informe les personnes présentes.

### **Période de questions**

Aucun citoyen n'est présent.

357/16-10-08

### **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 16h35.

### **ADOPTÉE**

**À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.**

**Mme Déborah Bélanger, mairesse, donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.**

**LA MAIRESSE**

**LA GREFFIÈRE**

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger

\_\_\_\_\_  
Claire Coulombe